CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal no 32/2025

Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 15 décembre 2025, en présence de la commission ad-hoc, M. Sébastien Humbert, municipal nous a présenté la modification du projet cité au-dessus. Nous les remercions du temps consacré. A la suite de cette séance, notre Commission en a discuté et s'est réunie les 12 et 29 janvier ainsi que le 9 février pour analyser ce préavis et finaliser notre rapport.

La nouvelle version du préavis clarifie les frais associés à la télégestion et inclut maintenant les travaux de génie civil permettant le remplacement des bornes d'éclairages de la route de Mollenson par des mâts équipés de lanternes. Par rapport au précédent préavis, le coût des travaux, augmentant de CHF 15'000, passerait à CHF 185'000 et serait toujours financé par le ménage communal.

Au vu du déficit de CHF 484'460 prévu budget 2026, la commission des finances recommande de limiter au possible le coût préavis à ce qui est absolument nécessaire. L'introduction de 15 lampadaires sur les routes Mollenson et du Bois Laurent n'est pas nécessaire car le trottoir permet déjà toute la sécurité nécessaire. Il suffirait de remplacer les bornes actuelles par des bornes à LED plus fiables. A Genolier par exemple, de telles bornes à éclairage indirect installées depuis plus de 5 ans n'ont posé aucun problème de fiabilité ni de sécurité. Le coût du préavis repasserait à CHF 170'000 puisque les travaux de génie civil ne seraient plus nécessaires.

Comme indiqué dans notre précédent rapport, une dotation aux amortissements exceptionnelle viendra grever le résultat financier de la commune lors de la mise au rebut des actifs remplacés. Selon nos estimations, la reprise des amortissements concernés non courus s'élèverait à ;

- CHF 26'919 – PM 8/2012 Mollenson + Zoo
- CHF 10'426 – PM 22/2015 Arrêt de bus
- CHF 27'090 – PM 30/216 Sentier de l'Ouche

Soit une charge exceptionnelle non décaissée de CHF 64'435 qui impacterait négativement les comptes de l'exercice 2026. Cet élément conforte d'autant plus la commission des finances à réduire le coût du préavis comme proposé ci-dessus.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose de **renvoyer à nouveau à la municipalité** le préavis municipal N° 32/2025 :

Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

Le Vaud, le 9 février 2026.

Les membres de la Commission des Finances.

Sandrine Givry-Lemercier Romain Baeriswyl Eric Epple

Bernard Février Yves-Alain Tschirren